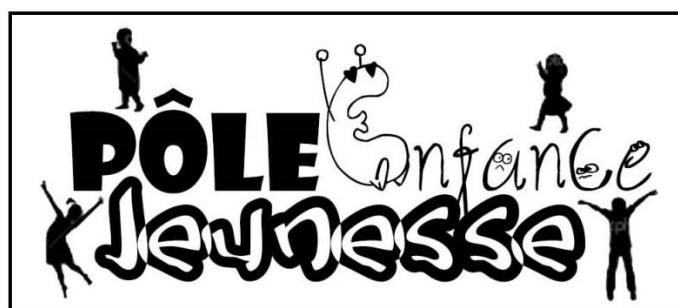


Projet pédagogique 2018/2019



Périscolaire / Extrascolaire

Pôle Enfance Jeunesse « Le Blé en
Herbe »
290 Allée des Sports
01390 SAINT ANDRÉ DE CORCY



Sommaire

1. La structure

1.1 L'association et son projet éducatif

- 1.1.1 Les grands objectifs de l'association
- 1.1.2 Présentation et description des locaux
- 1.1.3 Les périodes de fonctionnement
- 1.1.4 Les enfants accueillis

1.2 L'équipe pédagogique

- 1.2.1 La directrice et la directrice adjointe
- 1.2.2 Les coordinateurs
- 1.2.3 Les animateurs

2. Les objectifs et démarches pédagogiques

2.1 Le mot de la directrice

2.2 Les objectifs pédagogiques

3. Le fonctionnement

3.1 L'accueil de loisirs

- 3.1.1 Journée type vacances scolaires et mercredis
- 3.1.2 L'accueil
- 3.1.3 Les activités
- 3.1.4 Les repas
- 3.1.5 Hygiène
- 3.1.6 Sécurité
- 3.1.7 Accueil et départ des enfants
- 3.1.8 Le temps calme
- 3.1.9 Les règles de vies
- 3.1.10 La place des parents
- 3.1.11 La place des enfants

3.2 Le périscolaire à St André de Corcy

- 3.2.1 Le périscolaire du matin
- 3.2.2 Le périscolaire méridien
- 3.2.3 Le périscolaire du soir



3.3 Le périscolaire à St Marcel en Dombes

3.3.1 Le périscolaire du matin

3.3.2 Le périscolaire du soir

3.4 Fonctionnement commun aux activités périscolaires et extrascolaires

3.4.1 Pharmacie

3.4.2 Les trajets, les transports

4. **Administratif**

4.1 Les modalités

4.2 Accueil des enfants porteurs de handicap

4.3 Règlement intérieur

5. **Evaluation / Bilan**

5.1 Du point de vu des enfants

5.2 Du point de vu des animateurs

5.3 Du point de vu des parents



1. La structure

1.1 L'association et son projet éducatif

Présidente : Mme DAVERGNE Stéphanie

Vice-présidente : Mme DUMAS Géraldine

Trésorier : Mr LOREAU Ludovic

Secrétaire : Mme PELLIER Agnès

Membres actifs du conseil d'administration : BORROD Simone, LACROIX Monique

1.2 Les grands objectifs de l'association

- Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant
- Autonomie et responsabilisation de l'enfant
- Expression, création, détente, découverte et bien être de l'enfant

Le Pôle Enfance Jeunesse « Le blé en Herbe » ne prendra aucune position philosophique, syndicale, politique et religieuse. La structure encourage l'accès à tous afin de favoriser la mixité sociale.

1.2.1 *Présentation et description des locaux*

Adresse du siège de l'association :

Pôle Enfance Jeunesse « Le Blé en Herbe »

290 Allée des sports

01390 SAINT ANDRE DE CORCY

Les locaux « L'espace 4 saisons » :

290 Allée des sports

01390 SAINT ANDRE DE CORCY

Les locaux sont mis à disposition par la commune de St André de Corcy, le bâtiment a une capacité d'accueil de 74 enfants dont 36 enfants âgés de moins de 6 ans.

Nous disposons de :

- Un hall d'accueil
- Une salle d'activités principale
- Une salle d'activités pour les plus grands
- Une salle d'activités pour les maternelles
- Deux salles de repos (avec des lits pour le temps de sieste)
- Une salle bibliothèque
- Une salle d'activités salissantes
- Une cuisine
- Des toilettes (adultes et enfants séparés)
- Des toilettes maternelles
- Un bureau pour la direction
- Un bureau pour la coordinatrice cantine
- Un bureau pour les animateurs
- Un local d'entretien réservé au personnel d'entretien communal
- Deux cours avec un préau et une partie engazonnée.



Les locaux du périscolaire de St André de Corcy :

Ecole élémentaire publique
Place de l'école
01390 SAINT ANDRE DE CORCY

Les locaux sont mis à disposition par la commune de St André de Corcy, le bâtiment a une capacité d'accueil de 100 enfants dont 30 enfants âgés de moins de 6 ans.

Nous disposons de :

- Trois salles d'activités dont une pour les enfants scolarisés en maternelle
- Un hall
- Trois toilettes : un pour les enfants en maternelle, un pour les garçons et un pour les filles.
- Une cour extérieure

Les locaux du périscolaire de St Marcel en Dombes :

Ecole primaire publique
Route de Monthieux
01390 SAINT MARCEL EN DOMBES

Les locaux sont mis à disposition par la commune de St Marcel en Dombes. La capacité totale de l'ensemble du bâtiment est de 125 enfants. Pour les salles utilisées pour l'activité périscolaire, la capacité totale est de 77 enfants dont 36 enfants de moins de 6 ans.

Pour l'accueil périscolaire nous disposons de :

- Deux salles d'activités
- Une salle de motricité
- Des toilettes maternelles
- Des toilettes enfants
- Une cour extérieure

1.2.2 Les périodes de fonctionnement

L'accueil extrascolaire est ouvert :

- Tous les mercredis de 7h20 à 18h30 avec une possibilité d'inscription uniquement le matin, le matin et le repas, le repas et l'après-midi, uniquement l'après-midi ou bien en journée complète.
- Toutes les petites vacances scolaires (sauf une semaine de fermeture lors des vacances de Noël)
- Tout le mois de juillet ainsi que la dernière semaine des vacances au mois d'août avant la rentrée scolaire.

L'accueil extrascolaire a lieu au sein de l'Espace 4 Saisons, les locaux du périscolaire de St André de Corcy et dans deux salles polyvalentes de la commune.

L'accueil périscolaire de St André de Corcy est ouvert :

- Les matins de 7h20 à 8h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Les midis 1h30 par jour (de 11h30 à 13h00 ou de 12h00 à 13h30 selon les groupes)
- Les soirs de 16h25 à 18h30.

L'accueil périscolaire a lieu uniquement dans les bâtiments du périscolaire de St André de Corcy.

L'accueil périscolaire de St Marcel en Dombes est ouvert :

- Les matins de 7h20 à 8h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Les soirs de 16h25 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



L'accueil périscolaire a lieu uniquement dans les bâtiments du périscolaire de St Marcel en Dombes.

1.2.3 Les enfants accueillis

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans révolus, ils doivent être propres, les vaccins obligatoires doivent être à jour (sauf contre-indication médicale).

Leur dossier d'inscription doit être complet :

- Fiche de renseignements à jour
- Fiche sanitaire

1.3 L'équipe pédagogique

1.3.1 La directrice et la directrice adjointe

Etant garante de la sécurité physique et morale des enfants, et des animateurs, la directrice est présente au siège de l'association (Espace 4 Saisons) selon les besoins de la structure. En cas d'absence, une continuité de direction est mise en place avec la directrice adjointe. En cas d'absence de ces deux dernières, un responsable est nommé à sa place. La directrice se doit de motiver, dynamiser son équipe. Elle est à l'écoute des besoins de chacun (enfants, parents, animateurs...)

La directrice gère l'administration de la structure (gestion de l'ACM, convention avec les différents partenaires, mise en place des projets, commande des repas, respect des normes HACCP, gestion d'équipe –recrutement, planning, contrat – commande de matériel, budgétisation des projets, communication avec les familles et partenaires, formation des animateurs engagés dans un processus BAFA.

Elle veille au respect du règlement intérieur et du projet pédagogique.

La directrice adjointe est présente pour la seconder dans ces différentes missions.

1.3.2 Les coordinateurs

Les coordinateurs sont garants du bon déroulement des animations proposées aux enfants en accord avec le projet pédagogique de la structure. Ils ont aussi un rôle de coordination de l'équipe d'animateurs exerçant sur ces différents temps. Les coordinateurs sont à l'écoute des enfants, des parents mais aussi de l'équipe d'animation. Ils ont un rôle de relais pour la transmission d'informations entre les familles, les animateurs et la direction de la structure.

Il y a trois coordinateurs au sein de la structure :

- Un coordinateur périscolaire méridien et restaurant scolaire
- Un coordinateur périscolaire matin et soir sur le site de St André de Corcy
- Un coordinateur périscolaire matin et soir sur le site de St Marcel en Dombes.

1.3.3 Les animateurs

Ils doivent être dynamiques, motivés, responsables, à l'écoute des enfants et des parents. Ils doivent en permanence être vigilants quant à la sécurité physique et morale des enfants accueillis.



Ils doivent être capables de travailler en équipe afin de pouvoir monter un projet d'animation en cohérence avec les projets éducatif et pédagogique. Ils doivent être capables de se remettre en question et d'avoir une vision claire de leurs décisions éducatives prise au sein de la structure.

Ils se doivent d'être respectueux des locaux, du matériel, de l'équipe d'animation, du personnel d'entretien, la direction, l'association.

Il est sous le secret professionnel, il ne doit pas communiquer sur des situations familiales qui peuvent être compliquées.

Les activités proposées par les animateurs doivent être variées afin de faire plaisir à tous les enfants (activités manuelles, sportives, culturelles...) L'animateur devra favoriser et attiser la curiosité de l'enfant, faire preuve d'innovation et de créativité. Pour cela une bibliothèque « animateur » existe dans la structure contenant beaucoup de ressources afin de pouvoir construire un projet d'animation varié.

L'animateur doit, dans la mesure du possible, être présent aux différentes réunions organisées.

L'animateur doit prendre connaissance des dossiers des enfant. Lors des sorties il doit vérifier avoir tous les dossiers des enfants avec lui. Les animateurs détenant le PSC1 peuvent être nommés assistant sanitaire.

Animateur en cours de stage :

En début de stage, une grille d'évaluation est étudiée avec l'animateur, on discute des points qui seront évalués. En milieu de stage, un premier échange avec la directrice sera fait afin que le stagiaire puisse donner ses impressions, tout au long du stage, la directrice se tient à sa disposition pour des conseils, des demandes d'informations... Un animateur référent est nommé par la directrice en début de stage, cet animateur aide à la formation du stagiaire.



2. Les objectifs et démarches pédagogiques

2.1 Le mot de la directrice

La structure accueille des enfants âgés entre 3 et 12 ans sur des temps périscolaires et extrascolaires.

J'attache énormément d'importance au respect du rythme de l'enfant, à la prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes. Toutes ces notions évoluent en fonction de l'âge des enfants ainsi lors des temps d'animation les enfants sont regroupés en fonction de leur âge afin que les animations répondent au mieux à leurs besoins (sauf animations exceptionnelles). Afin de respecter leur rythme, des temps calmes ou de repos sont organisés à différents moments de la journée et des lieux sont aménagés afin de leur permettre d'être plus au calme (coin lecture) dans tous les sites accueillant les enfants.

Le public inscrit dans cet ACM est issu de milieux sociaux mixtes, ainsi je souhaite pouvoir faire découvrir des activités diversifiées, qu'elles soient culturelles, manuelles ou sportives. Je proposerai au maximum aux plus grands de s'investir dans des projets les amenant à réfléchir sur leur rôle civique qu'ils peuvent avoir à plusieurs niveaux (du centre, de la commune ou pour d'autres associations).

Il me semble important de leur faire prendre part de manière active à la vie du village. Je suis persuadée que c'est en ce sens que nos futurs adolescents et adultes s'investiront d'autant plus dans leur rôle civique. Les enfants sont amenés à participer à certains projets comme la préparation de la décoration du repas des personnes âgées, la participation au téléthon et des investissements pour certaines associations (décoration pour des spectacles)

L'une des autres priorités sera le bien être de chacun, les enfants doivent venir dans nos diverses activités avec plaisir. Nous accompagnerons les plus jeunes au maximum lors de leur séparation des enfants avec leurs parents, nous serons à l'écoute de chacun afin qu'ils passent de bons moments au sein de la structure.

Depuis plusieurs années, j'attache une importance toute particulière aux échanges, au partage et aux partenariats. Il me paraît essentielle de développer au maximum les liens qu'il peut y avoir que ce soit avec les équipes enseignantes (mise en place d'une réelle cohérence éducative) ou que ce soit avec les diverses associations culturelles ou sportives que l'on peut rencontrer. Ces partenariats peuvent prendre la forme de projets, de manifestations ou tout simplement de temps d'échange. Cela enrichit ma pratique, celle de l'équipe d'animation et part ce biais les enfants.

Pour conclure, j'espère pouvoir leur apporter avec l'aide de l'équipe pédagogique une sensibilité quant à leur responsabilité civique à leur épanouissement physique et intellectuel, à les aider à se forger une personnalité tout en devenant de plus en plus autonome dans la vie en collectivité et la vie quotidienne.

La directrice

2.2 Les objectifs pédagogiques

→ Développer la notion de respect dans les temps de vie en collectivité

Connaître les règles de vie de la structure :



Les règles de vie de la structure pendant les différents temps d'accueil périscolaires et extrascolaires ont été fixées par la direction de la structure et l'équipe d'animateurs. Les règles de vie ont pour objectif de définir les droits et devoirs de chacun. Afin que les règles soient appliquées, il faut tout d'abord qu'elles soient bien connues par l'équipe pédagogique. Ainsi, lorsqu'un nouvel animateur intègre l'équipe professionnelle, la direction explique les règles à respecter pour les adultes et les enfants. Une fois les règles bien assimilées par l'équipe d'animation, cette dernière est en mesure de les transmettre aux enfants. Les règles sont rappelées de façon régulière aux enfants afin de s'assurer qu'ils en aient bien connaissance et puissent donc ici les respecter.

Développer un respect mutuel dans la relation enfant/enfant ainsi que adulte/enfant :

Afin de favoriser le respect au sein de la structure nous demandons aux enfants ainsi qu'à toute l'équipe professionnelle d'appliquer les différentes règles de politesse (« bonjour », « merci »...).

Il est important pour nous que les enfants se respectent entre eux, ainsi nous essayons de les sensibiliser à la notion de « tolérance ». Par des échanges oraux avec les enfants, l'équipe pédagogique essaie de leur expliquer qu'il est important de respecter les choix et les pensées de chacun.

Le respect c'est aussi accepter les différences physiques, motrices d'autres enfants accueillis. La structure accueille dans la mesure du possible, les enfants porteurs de handicap. Cet accueil est formateur pour tous.

De manière générale, en cas d'irrespect entre des enfants, l'équipe pédagogique privilégiera les moments d'échange et se positionnera en tant que médiateur.

Favoriser le respect du matériel et des lieux :

Le matériel et les locaux sont l'environnement de vie des enfants en collectivité. L'équipe pédagogique rappelle donc aux enfants que par l'irrespect du matériel et des locaux ils dégradent leur propre environnement.

Afin de permettre aux enfants le rangement du matériel et des jeux, il y a dans les différents bâtiments, des emplacements dédiés à cet effet. Ils sont à la disposition des enfants et accessibles à tous. L'équipe pédagogique est sensibilisée à la surveillance de la bonne utilisation des jeux. En cas de besoin, les règles et consignes d'utilisation seront expliquées aux enfants.

Sensibiliser les enfants aux conséquences du manque de respect que ce soit envers le matériel, les locaux ou les personnes :

Afin que les enfants prennent conscience des conséquences de leurs actes, en cas d'irrespect, l'équipe pédagogique dialoguera avec les enfants sur les conséquences matérielles, physiques et morales engendrées.

Des projets pourront être montés par l'équipe pédagogique accompagnée des enfants afin de les sensibiliser au respect des lieux, du matériel et des personnes, ainsi qu'aux différentes conséquences que peuvent entraîner un acte d'irrespect.

→ Développer l'autonomie des enfants dans les actes et les choix de la vie quotidienne

L'équipe pédagogique est présente pour accompagner les enfants dans leur apprentissage de l'autonomie dans les gestes de la vie de tous les jours. En fonction de l'âge des enfants, l'apprentissage de l'autonomie évoluera.

Développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne :

Au cours des temps de repas, les enfants seront amenés à découper seul les aliments, se servir de l'eau ou bien participer au débarrassage de la table. Ces gestes seront toujours réalisés avec une personne de l'équipe pédagogique qui, en cas de besoin pourra apporter son aide aux enfants. Les enfants seront



aussi amenés à se déshabiller et s'habiller seul (dans la mesure des capacités de l'enfant) ainsi qu'à ranger ses vêtements aux porte-manteaux installés à hauteur des enfants dans les différents lieux d'accueil.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, des nuits sous tente sont organisés en été à partir. L'autonomie des enfants est alors plus grande. Les enfants seront amenés à s'occuper de leurs propres affaires (rangements, changements des habits...), mais aussi à participer aux actes de la vie courante (vaisselle...).

Développer l'autonomie des enfants dans leur choix :

Dans les différents locaux, certains jeux et matériaux (feutres...) sont en accès libre aux enfants. Ainsi suivant le moment de la journée et avec l'autorisation d'un(e) animateur(trice), les enfants peuvent choisir leur jeu ou bien leur activité.

Lors des activités ou animations guidées par les animateurs, les enfants peuvent aussi amener à choisir parmi quelques propositions. Dans le cadre de l'accueil de loisirs, le groupe des enfants âgés entre 9 et 12 ans sont acteurs de leur programme d'animation sur la semaine. Au début de celle-ci les enfants échangent avec les animateurs et définissent de façon commune les animations et les emplacements dans la semaine. Les animateurs veillent à la faisabilité des animations demandées par les enfants et sont vigilants au respect du rythme des enfants.

→ Favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant

Permettre le respect du rythme de l'enfant et de ses besoins :

Dans les différents secteurs du pôle enfance le respect du rythme de l'enfant est au maximum respecté.

A l'accueil de loisirs, une sieste est organisée après le repas pour les enfants scolarisés en petite et moyenne section de maternelle (et pour tout autre enfant qui en fait la demande dans la limite des places disponibles). Parallèlement à l'accueil de loisirs, un temps calme est respecté pour tous les autres enfants.

Lors du périscolaire méridien, pour les enfants scolarisés en maternelle il est proposé, après le repas, un temps calme ou une sieste. Pour les enfants en élémentaire du premier service, ils ont la possibilité de participer à un temps calme.

Afin de respecter les besoins nutritionnels des enfants, des repas équilibrés leurs sont proposés au restaurant scolaire ainsi qu'à l'accueil de loisirs.

Proposer des activités variées et adaptées aux enfants :

Des activités variées sont proposées aux enfants : culturelles, sportives, manuelles... Les activités sont prévues en fonction de l'âge des enfants afin qu'elles soient au maximum adaptées aux enfants.

Si toutefois un enfant ne souhaite pas participer à une activité, il a la possibilité de ne pas la faire, mais il ne doit pas perturber celle-ci. Il lui sera proposé de faire un jeu ou une activité calme à côté du groupe.

Des intervenants pourront être amenés à présenter diverses activités aux enfants, qu'elles soient sportives ou manuelles dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Favoriser le bien-être ainsi que la sécurité de l'enfant :

L'équipe pédagogique est à l'écoute des enfants tout au long des différents temps d'accueil. Il est essentiel que les enfants puissent nous exprimer leurs souhaits, leurs soucis ou bien leurs besoins. L'équipe pédagogique est attentive à la santé des enfants, en cas de questions ou bien de symptômes malades chez l'enfant, les animateurs en réfèrent à la direction qui en informe systématiquement les parents par téléphone ou bien le soir en fonction de la situation.



Afin de favoriser le bien-être de l'enfant, une attention toute particulière est demandée aux animateurs lors des temps d'accueil et de départs des enfants à l'accueil de loisirs et au périscolaire. En effet ce temps peut être compliqué pour les petits enfants qui attendent leurs parents et qui voient leurs amis partir. Ainsi les animateurs sont présents pour les rassurer et jouer avec eux.

Afin de garantir la sécurité des enfants, à aucun moment un enfant ne sera laissé sans la surveillance d'un animateur. Lors des trajets de groupes d'enfants, le protocole de traversé de route est expliqué à tous les animateurs. Lors des activités, le matériel et les règles sont adaptés à l'âge des enfants afin de garantir leur sécurité.



3. Le fonctionnement

3.1 L'accueil de loisirs

3.1.1 *Journée type vacances scolaires et mercredis :*

7h30-9H00 : Accueil échelonné des enfants

9h00 – 9h30 : Rangement et vitamines du matin (animation proposée par les animateurs : danse...)

09h30 – 11h30 : Activités manuelles, sportives, jeux, projets, autres

11H00 -11H30 : Temps libre

11H30-13H00 : Repas

13H00-14H30 : Temps calme

14H30-16H00 : Activités manuelles, sportives, jeux, projets autres, sorties...

16H00-16H30 : Goûter

16H30-18H00 : Départ échelonné, activités non guidées, rangement

Cette journée type est indicative mais pas obligatoire pour tous les jours des vacances, le rythme peut être modifié selon des obligations organisationnelles, selon la demande des enfants.

Les sorties peuvent être annulées en cas de mauvais temps ou d'un nombre trop peu important d'inscrit.

3.1.2 *L'accueil*

L'accueil de loisirs accorde une importance particulière à l'accueil de l'enfant et de la famille. Les parents peuvent s'ils le souhaitent entrer dans la structure pour rencontrer les animateurs. Cela permet de rassurer l'enfant angoissé et lui montrer qu'il y a un lien entre sa famille et le centre.

Durant le temps d'accueil l'enfant est libre de choisir le jeu qu'il souhaite faire, seul, accompagné d'autres enfants ou bien avec un animateur (coin jeux, bibliothèque, dessin, baby foot...). L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé et jouera avec l'enfant durant toute la durée de l'accueil du matin. Son rôle est de permettre à chacun de prendre ses marques dans le centre. Cela peut passer par la discussion, par le jeu, par la lecture d'une histoire.

Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis.

Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Nous développons également des rencontres régulières avec les familles sous différentes formes :

- Réunion d'informations
- Assemblée générale
- Invitation à participer aux spectacles ou aux portes ouvertes

3.1.3 *Les activités*

Chaque jour des activités manuelles, jeux collectifs et sportifs seront proposés aux enfants. Dans la mesure du possible, des activités sportives et manuelles seront proposées à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le projet d'animation est construit par les animateurs.

3.1.4 *Les repas*



Tous les repas sont livrés par RPC en liaison froide, le repas est pris au sein de la structure lors des petites vacances et au restaurant scolaire de Saint André de Corcy les mercredis et durant les vacances estivales.

Pendant le repas les animateurs mangent à table avec les enfants afin de les inciter à goûter, à découvrir de nouvelles saveurs mais aussi pour garantir le calme et la sécurité physique et affective des enfants. Le repas est aussi un temps convivial d'échange et de partage.

Si un enfant a goûté un aliment mais n'apprécie pas le goût, il n'est pas obligé de finir son assiette.

Repas pris à la cantine scolaire :

La mairie met à disposition les locaux, le PEJ embauche le personnel nécessaire pour la chauffe des plats, la mise en place des tables et le nettoyage de la structure. Le personnel est formé, travaillant au restaurant scolaire toute l'année. Il est informé du protocole de nettoyage par écrit et oralement. Reste à la charge des animateurs la mise en place des tables, le service, le débarrassage et la surveillance des enfants.

Repas pris au sein de la structure :

Au moment du repas, les animateurs doivent désinfecter les tables avant de mettre la table, les enfants aideront à la mise en place de la table et au débarrassage.

A la fin du repas, les tables sont nettoyées, le sol est balayé.

Pour tous les repas ou les préparations avec les enfants au sein du centre, un échantillon de ce qui a été servi est fait, il est prélevé et mis dans un sac congélation hermétiquement fermé, le repas entier est échantillonné de cette façon et est conservé au réfrigérateur pendant une semaine dans une boîte hermétique.

3.1.5 Hygiène

L'équipe d'animation veillera au rappel et à l'application des règles d'hygiène élémentaires (lavage des mains avant les repas et après être allé aux toilettes).

Pour la literie, les draps seront systématiquement lavés d'une semaine sur l'autre et un lit sera attribué à chaque enfant pour la semaine complète.

Au moment du repas, les animateurs seront particulièrement vigilants quant à l'hygiène, ils se laveront régulièrement les mains, laveront le chariot de service entre chaque plat.

Lors des activités cuisine, les dispositions au niveau de l'hygiène sont les mêmes que précédemment citées. Désinfection des tables avant l'activité, tous les enfants se lavent les mains régulièrement, les cheveux sont attachés...

3.1.6 Sécurité

Dans les locaux :

Les animateurs veilleront au respect des règles existantes dans le centre (ne pas courir, ne pas crier...).

Ils doivent aussi faire preuve de bon sens et intervenir lorsqu'un enfant a un comportement dangereux pour lui ou pour les autres. L'animateur se doit de se faire respecter auprès des enfants. L'enfant ne peut s'épanouir qu'à la condition de se sentir en sécurité.

Les sorties :

Les animateurs assurent l'encadrement des enfants de l'accueil de loisirs même si un intervenant extérieur est présent pour une visite ou une intervention sportive.



Ils penseront à prendre pour chaque sortie de l'eau, veilleront à ce que chaque enfant soit correctement habillé (bonnet en hiver, casquette l'été...) et partiront avec la pharmacie, le classeur, les fiches sanitaires, les fiches de renseignements, la liste des enfants présents et de quoi se restaurer si besoin.

3.1.7 *Accueil et départ des enfants*

Chaque jour un animateur est nommé responsable accueil/sortie. Cet animateur doit vérifier que les personnes venant récupérer les enfants sont autorisées par la famille. L'animateur demandera la carte d'identité en cas de nécessité. Il est important que cette personne mette les parents en confiance et fasse le lien entre ce qui a été échangé le matin et ce qu'il s'est passé durant la journée.

3.1.8 *Le temps calme*

Une salle sieste est mise en place chaque jour pour les enfants scolarisés en petites et moyennes sections (si d'autres enfants veulent se reposer ils pourront le faire dans la limite des places disponibles). Même si les enfants ne dorment pas ce temps de repos est essentiel à leur développement et au bon déroulement de la suite de la journée.

Pour les autres, des histoires, des jeux de sociétés et d'autres activités calmes leur sont proposés.

3.1.9 *Les règles de vies*

Elles sont connues de tous, certaines sont construites par les enfants d'autres ne sont pas discutables. Les plus importantes et fondamentales tournent autour du respect (pas de violence, pas d'insulte...) D'autres autour du fonctionnement (ranger après avoir utilisé du matériel, respecter les locaux et le matériel.

Des stages à thème sont organisés toutes les semaines d'été, les enfants s'y inscrivent toute la semaine, les règles de sécurité sont aussi les mêmes que celles de l'accueil de loisirs.

Le stage équitation connaît des spécificités :

Les trajets se feront en vélo, ils seront encadrés par trois animateurs diplômés BAFA, un animateur ouvrira le convoi, un autre le fermera. Les règles de sécurité seront rappelées tous les jours aux enfants :

- Laisser une distance de sécurité entre chaque vélo
- Faire écho jusqu' la fin lorsque les premiers freinent.

A chaque traversée de route, les enfants s'arrêtent pour que les animateurs bloquent la route

L'animateur qui ouvre ne roulera pas trop vite et mettra les plus petits derrières lui.

Les soirs les vélos seront stockés dans un vestiaire de la salle polyvalente, les animateurs seront vigilants quant au fait de ne pas abîmer les murs de la salle.

Les sanctions :

Si l'enfant à un comportement déplacé durant une activité, dans l'immédiat il peut se retrouver isolé un moment. L'animateur se doit d'aller discuter avec lui pour expliquer ce qui n'est pas acceptable dans son comportement et pourquoi il se retrouve dans une telle situation.

Si un enfant atteint volontairement à l'intégrité physique ou morale d'une autre personne du centre il peut avoir un avertissement, les parents en seront avertis. Si l'enfant présente une incapacité à respecter les règles essentielles de la vie en collectivité, une commission composée de la directrice, d'un animateur, des bénévoles de l'association, d'un élu et des parents de l'enfant concerné, peut

prendre la décision de ne plus accepter l'enfant. Un délai de quatre semaines sera donné aux parents pour qu'ils puissent s'organiser.

3.1.10 La place des parents

Une relation de confiance doit s'établir entre les parents et l'équipe pédagogique. Ils sont au courant du déroulement de la journée et ont connaissance des thèmes et des sorties proposées. La directrice ou l'association peuvent de temps en temps (via Internet) leur demander leur avis sur des dates d'ouverture ou autre). La directrice essaie d'être disponible au maximum soit dans les locaux administratifs soit par téléphone soit par échange de mail.

Les plus grands enfants seront amenés à organiser des soirées à thèmes avec les parents (exemple : soirée jeux de société, activités manuelles...) afin de confirmer ce lien important entre les familles et l'accueil de loisirs.

3.1.11 La place des enfants

Les enfants doivent être au cœur du fonctionnement du centre. Leurs avis, leurs demandes, leurs envies doivent être pris en compte et mis en place dans la mesure du possible et du réalisable. Tout en les responsabilisant et en les plaçant en tant qu'acteur et non comme consommateur.

3.2 Le périscolaire à St André de Corcy

Le périscolaire se déroule dans les locaux préfabriqués dans la cour du bas de l'école primaire.

Le périscolaire est ouvert de la façon suivante :

- Le matin de 7h20 à 8h20 : les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- Le midi de 11h30 à 13h00 et de 12h00 à 13h30 (selon les services du restaurant scolaire) : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Le soir de 16h25 à 18h30 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La liste des enfants inscrits au périscolaire est affichée quotidiennement sur les portes de chaque classe. Ainsi tous les enfants avec ou sans l'aide de leur instituteur peuvent voir s'ils sont inscrits.

3.2.1 Le périscolaire du matin

L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Différentes activités sont proposées aux enfants : coin lecture, coin jeux, jeux de société... L'enfant est libre de choisir son activité. Il peut choisir de jouer seul, avec des camarades ou bien avec un animateur.

A 8h20, les enfants scolarisés en maternelle sont accompagnés dans leur classe par des animateurs. Pour les enfants scolarisés en primaire, ils se rendent seuls dans leur classe à 8h20 à l'ouverture du portail de l'école (le périscolaire étant dans la cour de l'école primaire).

3.2.2 Le périscolaire méridien

Le temps du midi est un moment essentiel pour les enfants, il doit marquer une réelle pause dans leur journée.

A 11h30 un appel est fait pour les animateurs, en cas d'absence d'un enfant, l'animateur responsable en réfère immédiatement à la coordinatrice cantine qui prend ensuite contact avec les parents.

Suivant l'organisation des services de restauration, il y a un temps de périscolaire avant ou bien après le repas. Les enfants peuvent jouer librement à l'extérieur (si le temps le permet) ou bien à l'intérieur. Pour les enfants scolarisés en maternelle, une sieste ou bien un temps calme leur est proposé. Pour



les enfants scolarisés en CP ou CE1, un temps de relaxation est organisé pour les enfants qui le souhaitent.

3.2.3 *Le périscolaire du soir*

A 16h25, des animateurs vont récupérer les enfants scolarisés en maternelle dans leur classe. A 16h30 les enfants scolarisés en primaire se rendent seuls au périscolaire (cour du bas de l'école primaire). Un animateur est responsable de faire l'appel des enfants présents. En cas d'absence, il prend immédiatement contact avec les parents de cet enfant.

Un temps de goûter est organisé dans les différentes salles du périscolaire pour les enfants ayant amené un encas (le goûter n'est jamais fourni pour la structure). Ensuite les enfants peuvent jouer librement, il y a un accès libre aux jeux de société, coloriages... Des activités sportives ou manuelles peuvent être proposées aux enfants qui le souhaitent.

Le départ des enfants se fait de façon échelonnée entre 16h30 et 18h30.

3.3 Le périscolaire à St Marcel en Dombes

3.3.1 *Le périscolaire du matin*

L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Différentes activités sont proposées aux enfants : coin lecture, coin jeux, jeux de société... L'enfant est libre de choisir son activité. Il peut choisir de jouer seul, avec des camarades ou bien avec un animateur.

A 8h20, les enfants scolarisés en maternelle sont accompagnés dans leur classe par des animateurs. Pour les enfants scolarisés en primaire, ils se rendent seuls dans leur classe à 8h20 à l'ouverture du portail de l'école (le périscolaire étant dans la cour de l'école primaire).

3.3.2 *Le périscolaire du soir*

A 16h25, les enfants scolarisés en maternelle sont récupérés par un animateur dans leur classe. A 16h30 les enfants scolarisés en primaire se rendent seuls dans la salle du périscolaire (salle au sein de l'école). Un animateur est responsable de faire l'appel des enfants présents. En cas d'absence, il prend immédiatement contact avec les parents de cet enfant.

Un temps de goûter est organisé dans les différentes salles du périscolaire pour les enfants ayant amené un encas (le goûter n'est jamais fourni pour la structure). Ensuite les enfants peuvent jouer librement, il y a un accès libre aux jeux de société, coloriages... Des activités sportives ou manuelles peuvent être proposées aux enfants qui le souhaitent.

Le départ des enfants se fait de façon échelonnée entre 16h30 et 18h30

3.4 Fonctionnement commun aux activités périscolaires et extrascolaires

3.4.1 *Pharmacie*

Seuls les animateurs ayant l'AFPS ou le PES1 sont habilités à prodiguer quelques soins de bases, sinon, la directrice s'occupera de le faire.



Une fois les soins effectués, l'animateur doit remplir le registre de pharmacie, il doit y noter :

- La date
- L'heure
- Les circonstances de la blessure
- Les soins effectués
- Le nom du soignant et du soigné

Le responsable pharmacie doit systématiquement s'assurer du contenu de sa pharmacie :

- Sérum physiologique (pour nettoyer les yeux ou le nez)
- Désinfectant incolore.
- Crème solaire haute protection
- Gants à usage unique
- Compresses stériles
- Pansements micropore hypoallergénique
- Paire de ciseaux
- Pince à échardes
- Bandes
- Thermomètre frontal

Attention :

Le responsable pharmacie doit veiller à la mise à jour régulière de la trousse à pharmacie : dates de péremption, remplacement des produits utilisés.

3.4.2 Les trajets, les transports

Lors des trajets à pied, il y aura tout le temps un animateur pour ouvrir et fermer le rang. Lors de la traversée de route deux autres animateurs bloqueront le passage des voitures afin de sécuriser la traversée des enfants.

Au court du chemin, les animateurs se répartissent de manière équilibrée le long du rang du côté de la route.

Lors des transports en autocars les animateurs veilleront à ce qu'aucun enfant soit assis sur le siège du milieu au fond du car, que tous les enfants aient attaché leur ceinture, je précise que les déplacements dans le car lors du trajet sont interdits et que les animateurs doivent eux aussi être attachés.

Les animateurs doivent se placer à proximité des sorties et être répartis dans toute la longueur de l'autocar.

Ces protocoles seront expliqués en réunion d'équipe à chaque nouvel animateur.



4. Administratif

4.1 Les modalités

Le PEJ propose des inscriptions par Internet, par téléphone ou en se déplaçant à l'Espace 4 Saisons aux permanences d'ouverture du bureau.

Les parents doivent obligatoirement nous fournir une fois par an :

- La fiche sanitaire
- La fiche de renseignements
- Le numéro CAF

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de quotient familial, les parents se doivent de nous les communiquer.

Si le dossier de l'enfant n'est pas fourni ou qu'il n'est pas complet, la directrice peut refuser l'enfant pour des raisons de sécurité.

4.2 Accueil des enfants porteurs de handicap

La commune de Saint André de Corcy favorise clairement leur intégration dans la vie collective. Pour cela elle finance une grande partie du salaire d'un animateur supplémentaire, sur le temps d'accueil des enfants dans le centre. En revanche, pour la sécurité de l'enfant et son bien-être, l'association se réunira pour chaque nouvelle inscription d'un enfant porteur de handicap afin de débattre sur la possibilité d'accueil ou non de l'enfant.

Si le handicap de l'enfant évolue dans le temps, l'association peut être amenée à se réunir de nouveau si les conditions d'accueil ne sont plus optimum. Il est évident que les parents seront conviés aux réunions et pourront activement participer à l'intégration de leur enfant.

4.3 Règlement intérieur

Le règlement intérieur est donné à chaque nouvelle famille, elle le signe et l'approuve, celui-ci est affiché à l'entrée du centre avec le projet éducatif et pédagogique.

Les parents, en inscrivant leur enfant, acceptent les termes de l'association, le règlement intérieur et le projet pédagogique.



5 Evaluation / Bilan

5.1 Du point de vu des enfants

Durant chaque journée, une évaluation non formelle sera faite auprès des enfants. Grâce à ce système d'évaluation peu formel nous pourrons évaluer les différents sentiments des enfants par rapport à leur journée.

5.2 Du point de vu des animateurs

L'équipe se réunit régulièrement afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Pour le personnel permanent un entretien annuel est organisé.

Concernant les animateurs vacataires de l'accueil de loisirs, à chaque de semaine de vacances, une réunion sera mise en place. Cette réunion sera essentiellement un moment de partage d'idée, de conseil, d'autoévaluation.

Les retours peuvent se faire par tous et pour tous.

La formation des animateurs :

La directrice est garante de la formation des animateurs. Elle suit plus particulièrement les animateurs en formation et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

5.3 Du point de vu des parents

Ils participent activement à la vie de l'association en entrant dans le bureau de celle-ci. Ils peuvent s'exprimer lors des assemblées générales ou en rencontrant la directrice directement ou par téléphone mail.

